

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 novembre 2012

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-248

présenté par

M. Bompard, M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

-----

**ARTICLE 46****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	0	81 725 419
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	81 725 419
<b>SOLDE</b>	-81 725 419	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	0	82 825 419
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	82 825 419
<b>SOLDE</b>	-82 825 419	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que le projet de loi de finances augmente de 92.220.000 € d'euros les sommes consacrées à l'action « Garantie de l'exercice du droit d'asile », celles affectées à l'action « lutte contre l'immigration irrégulière » sont diminuées de 9.354.700 €. Afin de poursuivre et d'intensifier la lutte contre l'immigration irrégulière, il convient de porter le budget de cette action à 100.000.000 €. En compensation, il convient de réduire les crédits affectés à l'action « Garantie de l'exercice du droit d'asile » pour les porter à un montant de 394.358.581 €.